



*Olivier Mocquard*

Commissaire aux comptes

FONDS METROPOLITAIN POUR  
LA CULTURE  
NANTES ET NANTES  
METROPOLE

1 rue Affre

**44000 NANTES**

RAPPORT DU COMMISSAIRE  
AUX COMPTES SUR LES COMPTES  
ANNUELS

EXERCICE 2020

Parc d'Activités Ragon  
3 rue Maria Telkes  
44119 TREILLIÈRES

tél. : 02 40 14 57 57  
fax : 02 40 37 01 02

[nantes@equivalences.fr](mailto:nantes@equivalences.fr)

[www.equivalences.fr](http://www.equivalences.fr)

S.A.R.L. de Commissariat aux Comptes  
au capital de 35 000 euros  
RCS Nantes B 414 655 829

Membre de la  
Compagnie Régionale de Rennes

---

## **Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

### **Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

Au Conseil d'administration du Fonds de dotation « Fonds Métropolitain pour la Culture – Nantes et Nantes Métropole »,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation « Fonds Métropolitain pour la Culture – Nantes et Nantes Métropole » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

##### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode relatif à la première mise en application du règlement ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions de l'article L 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Ces appréciations ont porté sur :

- la comptabilisation des dotations consommables en conformité avec les conventions signées,
- la constatation des frais de gestion en application des décisions de gestions ou de la convention de mécénat,
- la présentation d'ensemble de ces comptes,

et n'appellent pas d'observation particulière.

Les appréciations, ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport d'activité et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés des administrateurs.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement du fonds de dotation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Treillières,  
Le 27 avril 2021  
Pour la S.A.R.L. EQUIVALENCES AUDIT,

**O. MOCQUARD**  
*Commissaire aux Comptes*



**EQUIVALENCES AUDIT S.A.R.L.**  
**Société de Commissariat aux Comptes inscrite**  
3, rue Maria Telkes – 44119 TREILLIERES

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances reçues par legs ou donations	44 000		44 000	
Autres créances	417		417	50 289
Autres postes de l'actif circulant				
Disponibilités	347 602		347 602	136 942
<b>Total II</b>	<b>392 018</b>		<b>392 018</b>	<b>187 231</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>392 018</b>		<b>392 018</b>	<b>187 231</b>
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

## Bilan passif

	au 31/12/2020	au 31/12/2019
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds statutaires	15 000	15 000
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau		21 977
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>		<b>-3 051</b>
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>15 000</b>	<b>33 926</b>
Fonds propres consommables	12 649	
<b>Total I</b>	<b>27 649</b>	<b>33 926</b>
<b>FONDS REPORTEES ET DEDIES</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
<b>DETTES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	361 050	149 870
Dettes fiscales et sociales	3 319	3 436
<b>Total IV</b>	<b>364 369</b>	<b>153 306</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>392 018</b>	<b>187 231</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	364 369	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises et Transferts de charge		
Cotisations		
Autres produits	461 076	418 802
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>461 076</b>	<b>418 802</b>
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	17 321	12 934
Impôts et taxes	215	195
Salaires et Traitements	28 079	35 594
Charges sociales	10 526	12 561
Amortissements et provisions		
Autres charges	405 100	360 800
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>461 241</b>	<b>422 086</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-164</b>	<b>-3 284</b>
Opérations faites en commun		
Produits financiers	164	233
Charges financières		
<b>Résultat financier</b>	<b>164</b>	<b>233</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>		<b>-3 051</b>
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
<b>Résultat exceptionnel</b>		
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>		<b>-3 051</b>
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature	74 272	3 763
Dons en nature		
<b>Total des produits</b>	<b>74 272</b>	<b>3 763</b>
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	74 272	3 763
Personnel bénévole		
<b>Total des charges</b>	<b>74 272</b>	<b>3 763</b>



## Faits caractéristiques

### Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

L'application du nouveau règlement ANC 2018-06 entraîne un changement de méthode comptable avec traitement rétroactif (article 611-1 du règlement) ainsi qu'un impact sur la présentation des comptes annuels.

D'une part, les dotations consommables du fonds de dotation sont comptabilisées dans une rubrique spécifique des fonds propres. La consommation de la dotation consommable d'un exercice correspond à l'excédent de charges sur les produits de l'exercice. Dans ces conditions, le report à nouveau existant au 1er janvier 2020 a été annulé et le montant de la dotation consommable a été rétabli au niveau qui aurait correspondu aux seules charges nettes des exercices antérieures.

D'autre part, des évolutions ont été générées en termes de classement au sein des rubriques constituant le poste « Fonds propres » du bilan concernant les dotations consommables ainsi que les dotations consommables inscrites au compte de résultat. Il s'agit de mouvements de poste à poste, sans impact sur le « Report à nouveau ».

## Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 392 018 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 0 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

---

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Conséquences de l'événement Covid-19

---

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 44 417 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	44 417	44 417	
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>44 417</b>	<b>44 417</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
Charges sociales - produits à recev	289
<b>Total</b>	<b>289</b>

## Notes sur le bilan

## Fonds propres

## Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	15 000				15 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	21 977	-3 051		18 926	
Excédent ou déficit de l'exercice	-3 051	3 051			
<b>Situation nette</b>	<b>33 926</b>			<b>18 926</b>	<b>15 000</b>
Fonds propres consommables			454 800	442 151	12 649
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>33 926</b>		<b>454 800</b>	<b>461 076</b>	<b>27 649</b>

L'application du règlement ANC 2018-06 a conduit d'une part à enregistrer un changement de méthode comptable, avec impact sur le poste « Report à nouveau » présenté dans le tableau ci-dessus.

D'autre part, ont été générées des évolutions en termes de reclassement des rubriques constituant le poste « Fonds propres » du bilan. Il s'agit de mouvements de poste à poste sans impact sur le « Report à nouveau ».

Au 1er janvier 2020, les « Fonds propres consommables », après reclassement du « Report à nouveau » se seraient élevés à 18 925,60 euros. La dotation consommable inscrite au compte de résultat de l'exercice s'élève à 461 076,14 euros et les dotations consommables s'élèvent à 454 800 euros.

A noter : 49 700 euros ont été affectés au compte de résultat au titre des frais de gestion et d'administration du fonds de dotation de l'année 2020. Il s'agit de dotations consommables inscrites au compte de résultat.

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 364 369 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	361 050	361 050		
Dettes fiscales et sociales	3 319	3 319		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>364 369</b>	<b>364 369</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

## Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	104 310
Dettes provis. pr congés à payer	632
Personnel - autres charges à payer	740
Charges sociales s/congés à payer	300
Charges sociales - charges à payer	280
Formation continue	176
<b>Total</b>	<b>106 438</b>

## Autres informations

### Contributions volontaires

---

Les contributions volontaires concernent des honoraires (avocat + expert-comptable + conseil en Ingénierie + production audiovisuelle) qui ont été valorisés au coût de revient des heures de travail réalisées par ces prestataires.